

2024-1909

2024-06-05

**PlxyGV TECHNIQUE**  
**POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LERECONDITIONNEMENT**

Insecticide biologique  
Organisme vivant  
Suspension Concentrée

PRINCIPE ACTIF: Isolat GV-0020 du granulovirus de *Plutella xylostella* (PlxyGV)  
Minimum de  $2,5 \times 10^{13}$  corps d'inclusion (CIs)/L

**No D'HOMOLOGATION 34784 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX**

**AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL**

CONTENU NET: \_\_\_\_\_ L

NUMERO DE LOT: \_\_\_\_\_

DATE DE MANUFACTURE: \_\_\_\_\_

Andermatt Canada Inc.  
12 Fairway Drive  
Hanwell, Nouveau Brunswick E3C 0M2

Tél: 506-444-5690

2024-1909

2024-06-05

**MODE D'EMPLOI:**

Cette suspension concentrée doit être utilisée uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi Sur Les Produits Antiparasitaires* pour la gestion des populations de *Plutella xylostella*.

**MISES EN GARDE :**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Peut irriter les yeux. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux, ou les vêtements. Pour de bonnes pratiques d'hygiène, porter des gants et une combinaison résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit. Ne contaminer aucun plan d'eau en nettoyant l'équipement ou lors de l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son emballage d'origine à une température de 0°C ou moins. (L'entreposage à -18°C est préférable) pour une période maximale de deux ans à compter de la date de fabrication.

**ÉLIMINATION:**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples

2024-1909

2024-06-05

renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.